Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 28 juillet 2021

Taux d'incidence qui explose et retour du masque en extérieur en Vaucluse



Le taux d'incidence de la Covid-19 en Vaucluse a littéralement explosé, passant de 11 à 237 cas positifs pour 100.000 habitants en quelques semaines. Face à la hausse rapide des cas depuis plusieurs jours, le préfet a décidé de mettre en place de nouvelles mesures sanitaires. Le port du masque est étendu et la consommation d'alcool est interdite sur la voie publique.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 28 juillet 2021

Le retour du masque à l'extérieur

À compter du jeudi 29 juillet, et jusqu'au 31 août, l'obligation du port du masque est étendue aux situations suivantes :

- sur les marchés de plein-air alimentaires et non-alimentaires, les brocantes et vide-greniers, foires et fêtes foraines, et les ventes au déballage
- pour tout rassemblement public générant un regroupement important de population, dont les manifestations sur la voie publique , tel que les festivals, les concerts en plein-air et les évènements sportifs de plein-air
- aux abords des crèches, des établissements scolaires, écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, dans un rayon de 50 mètres aux alentours, aux heures de fréquentation liées à l'entrée et à la sortie des élèves et des étudiants
- dans les transports publics et dans les espaces d'attente des transports en commun terrestres et aériens (abris bus, aérogares, quais des gares, quais des voies de tramways)
- aux abords des centres commerciaux dans un rayon de 50 mètres
- aux abords des lieux de culte dans un rayon de 50 mètres aux heures d'entrée et de sortie des offices
- au sein des espaces et des files d'attente à l'extérieur des établissements recevant du public

Dans les rues, les zones piétonnisées et les espaces publics, le port du masque est également obligatoire lorsqu'il est impossible de respecter la distance de deux mètres ou que la densité de population est importante. Après les Bouches-du-Rhône ce mercredi matin, le Var la semaine dernière et les Alpes-Maritimes ce dimanche, le Vaucluse suit la tendance alors que l'épidémie de Covid-19, ravivé par le variant Delta, progresse à nouveau.

Consommation d'alcool interdite sur la voie publique

Par ailleurs, la consommation d'alcool est interdite sur la voie publique sur l'ensemble des communes du département, « considérant le caractère désinhibant de la consommation d'alcool, et notamment s'agissant du respect des gestes barrières nécessaires pour limiter la propagation virale », indique la préfecture dans son communiqué.

L.M.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !